

Le Myriophylle du Brésil

Myriophyllum aquaticum (Velloso) Verdc.

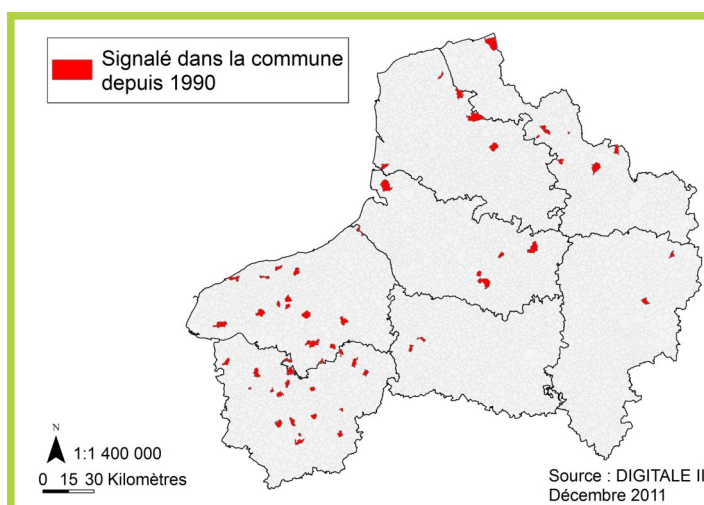
Originaire du continent sud américain (Argentine, Chili, Brésil), le Myriophylle du Brésil fut introduit pour la première fois en France au cours du 19^{ème} siècle dans la région bordelaise. Initialement utilisé en aquariophilie et pour l'aménagement des bassins d'agrément, il fut introduit accidentellement ou volontairement dans les milieux naturels.

Répartition dans le nord-ouest de la France

En Haute-Normandie, le Myriophylle du Brésil est présent sur une vingtaine de communes des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, sans sectorisation particulière.

Dans le Nord-Pas de Calais, même si aucune naturalisation massive de cette espèce n'a encore été observée dans la région, on compte néanmoins une dizaine de localités concernées par sa présence, réparties dans divers secteurs géographiques (mares privées, étangs publics). Un début de naturalisation dans le marais audomarois a pu être jugulé grâce à une intervention ciblée d'arrachage.

En Picardie, la plante est surtout connue de la hautevallée de la Somme et du littoral picard. Elle a également été observée dans trois localités du département de l'Oise et sporadiquement dans le département de l'Aisne.



Comment reconnaître le Myriophylle du Brésil ?



© D. MERCIER

Le Myriophylle du Brésil est une plante vivace, amphibie enracinée produisant des feuilles vert glauque finement découpées et verticillées par 4/6 (photo ci-dessus). Il développe des tiges noueuses flottant entre deux eaux pouvant atteindre 3-4 m de longueur, ainsi que des tiges érigées jusqu'à 40 cm au dessus de la surface (photo de droite). Ses feuilles sont densément couvertes de glandes papilleuses qui donnent l'aspect vert-grisâtre caractéristique de la plante.



© D. MERCIER



Attention, à ne pas confondre avec :

Les myriophylles indigènes :

- Le Myriophylle à fleurs alternes (*Myriophyllum alterniflorum*) : protégé en Picardie,
- Le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*),
- Le Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*) : protégé dans le Nord-Pas de Calais.

Ces myriophylles, même s'ils produisent des inflorescences érigées hors de l'eau, produisent rarement des tiges aériennes. Une confusion est tout de même possible avec *Myriophyllum spicatum* qui, en cas d'assèchement, produit des feuilles aériennes verticillées par 4 et non couvertes de glandes.

Biologie et écologie

Le Myriophylle du Brésil est une espèce amphibie ou aquatique vivace pouvant fleurir mais incapable de se reproduire de façon sexuée en France. Il peut coloniser des fonds jusqu'à trois mètres et ses racines peuvent s'enfoncer jusqu'à 50 cm dans le substrat (notamment quand il s'agit de vase). Ses capacités de propagation, additionnées à une production de biomasse importante, conduisent rapidement à la formation d'herbiers monospécifiques pouvant, à terme, occuper l'ensemble de la surface d'une pièce d'eau. Sa croissance est favorisée par des eaux riches en nutriments. Ses besoins importants de lumière l'empêchent de s'établir dans les zones ombragées. Le Myriophylle du Brésil peut coloniser une large gamme de biotopes tels que les dépressions, les fossés, les rives temporairement inondées et plus généralement les milieux aquatiques stagnants ou à faible courant, de préférence peu profonds.

Modes de propagation

Le Myriophylle du Brésil est capable de se reproduire uniquement de façon végétative par allongement et fragmentation des tiges. Les fragments (boutures) peuvent survivre plusieurs jours dans les eaux avant de se fixer et redonner un individu.



© T. CORNIER, CBNBI

Le Myriophylle du Brésil et ses impacts



Sur l'environnement

Les herbiers de Myriophylle du Brésil, en monopolisant l'espace et les ressources en lumière en surface, vont entrer en compétition avec la flore indigène (notamment avec les espèces amphibies et aquatiques strictes) et ainsi diminuer la diversité locale. Lorsque la surface est entièrement colonisée par ce tapis végétal, il limite la diffusion de l'oxygène de l'air causant une asphyxie du milieu aquatique, menaçant ainsi la faune aquatique.



Sur l'économie et les activités humaines

La prolifération de cette espèce occasionne une gêne pour la pratique des activités de pêche et de navigation. Lorsque les foyers sont importants, ils peuvent occasionner ou amplifier des phénomènes de crue en amont. Enfin, la gestion de l'espèce engendre des coûts d'entretien non négligeables pour les collectivités, notamment lorsque les fossés et les plans d'eau sont envahis.



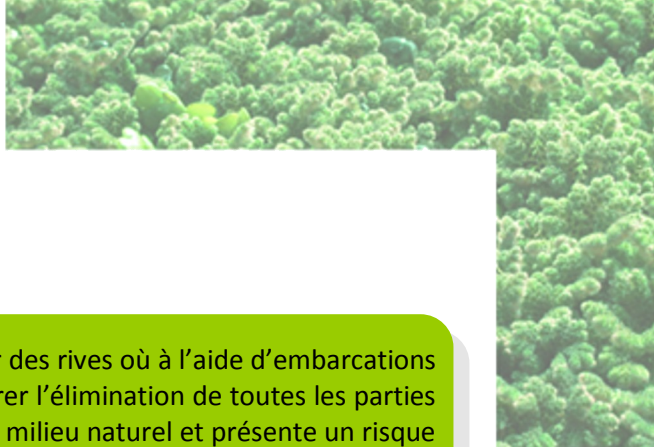
Sur la santé humaine

La plante en elle-même ne présente pas de risque pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler le Myriophylle du Brésil : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.



Plan d'action



Méthodes de gestion

Pour des surfaces ponctuellement infestées, l'**arrachage manuel** à partir des rives où à l'aide d'embarcations montre de bons résultats et constitue la méthode la plus fine pour assurer l'élimination de toutes les parties de la plante. De plus, cette technique est la moins traumatisante pour le milieu naturel et présente un risque moindre de propagation de boutures.

L'**arrachage mécanique** visant à retirer les parties aériennes de la plante ainsi que ses racines à l'aide d'un godet adapté peut s'avérer utile dans le cas de surfaces et de volumes importants à traiter.

Quelle que soit la méthode employée, il est impératif de protéger le chantier avec des « **filtres** » (grillages à maille 1x1 cm) pour éviter la contamination d'autres zones. Ces filtres seront à placer en amont et en aval de la zone d'intervention et plus généralement au niveau de toutes les connexions avec les autres pièces d'eau. La mise en place de telles filtres est soumise à déclaration et une autorisation est à demander au préalable de tout chantier auprès de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer.

Un **écumage** de la surface de l'eau (à l'aide d'épuisettes) est à pratiquer également lors des travaux de gestion afin de récupérer les boutures qui sont susceptibles d'aller coloniser d'autres zones.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une **veille sur les secteurs gérés** de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Éliminer les déchets par incinération où les laisser sécher hors de toute zone inondable.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Des expériences de contrôle par l'introduction de la Carpe chinoise (dénomination recouvrant en fait trois espèces distinctes : la Carpe Amour, la Carpe argentée et la Carpe marbrée) ont montré que ces poissons n'ont que peu d'appétence pour le Myriophylle du Brésil et consomment préférentiellement les autres végétaux aquatiques. Quoi qu'il en soit, l'introduction de ces espèces est, en France, interdite depuis le 1er janvier 2009.

Le faucardage, même s'il est susceptible à terme d'affaiblir la plante, permet uniquement de faire disparaître de façon transitoire les parties visibles de celle-ci. Cette technique génère également de nombreux fragments qui sont autant de boutures susceptibles de favoriser la colonisation d'autres sites par la plante.

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. De plus, plus aucun herbicide à usage aquatique n'est autorisé depuis 2009. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment le Myriophylle du Brésil en vente, notamment dans les jardinerie. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : **n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre pièce d'eau !**

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes gagnera en efficacité en identifiant le plus rapidement possible les foyers de ces plantes dans la région.

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos observations de Myriophylle du Brésil à l'aide de la fiche «**PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES fiche d'observation et de renseignement**» ci-dessous (en y joignant impérativement une carte de localisation) afin de nous aider à compléter nos connaissances sur sa répartition dans le nord-ouest de la France.

Picardie

Vincent LEVY ou
Aymeric WATTERLOT
v.levy@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Antenne Picardie ,
13 allée de la pépinière, Village Oasis,
80044 Amiens cedex 1
Tel/Fax: 03.22.89.69.78

Haute-Normandie

Julien BUCHET
j.buchet@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Antenne Haute Normandie,
Mairie de Rouen
Dir. des espaces publics et naturels
Place du Général de Gaulle
76037 Rouen Cedex 1
Tel / Fax : 02.35.03.32.79.

Nord-Pas de Calais

Benoît TOUSSAINT
infos@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Hameau de Haendries
59270 Bailleul
Tel: 03.28.49.00.83
Fax: 03.28.49.09.27



**PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
FICHE D'OBSERVATION
ET DE RENSEIGNEMENT**

N° manuscrit :

(En noir : champs à remplir obligatoirement)

Nom de la plante :

Date observation :/...../20..... Nom observateur :

Nom déterminateur (si différent) :

Département : Commune :

Localité/Lieu dit :

N° Carte jointe : Flore de référence :

Habitat de la plante :

Menace/problème posé :

Surface (en m ²)	Abondance	Phénologie	Statut population
	Nbre :	<u>végétatif</u> : <input type="radio"/> adulte <input type="radio"/> juvénile <input type="radio"/> germination	<input type="radio"/> « spontané »
	Recouv :%	<u>floraison</u> : <input type="radio"/> début <input type="radio"/> pleine <input type="radio"/> fin	<input type="radio"/> introduit (planté / semé)
	Densité :/m ²	<u>fructification</u> : <input type="radio"/> début <input type="radio"/> pleine <input type="radio"/> fin	
		<u>sénescence</u> : <input type="radio"/> tige desséchée <input type="radio"/> mort	

Les actions conduites par le Conservatoire botanique national de Bailleul dans le cadre de la mission d'alerte et de gestion des plantes exotiques envahissantes sont cofinancées par l'Europe, l'Europe s'engage en Picardie avec le Fond Européen de Développement Régional, l'Etat, le Conseil régional de Picardie, les Conseils généraux de l'Aisne et de la Somme et sont relayées localement par les CPIE de Picardie.



URPIE DE PICARDIE